

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

CAP SECURE BELGIQUE



**CARDIF LUX VIE**  
GROUPE BNP PARIBAS

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

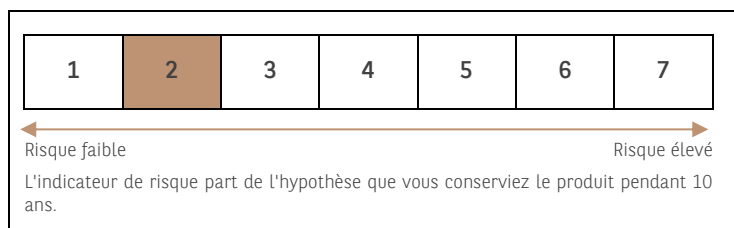
Produit :	CAP SECURE BELGIQUE (CAPSEC1 - CBE-01 - 15/11/2019)
Assureur :	Cardif Lux Vie
Site web de l'Assureur :	www.cardifluxvie.lu
Numéro de téléphone :	(+352) 26 214 - 1
Autorité de contrôle :	Commissariat aux Assurances (CAA)
Date du document :	31/05/2020

**Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

<b>TYPE</b>	CAP SECURE BELGIQUE est un contrat de capitalisation monosupport de type branche 26 à versements libres. En souscrivant à ce contrat, vous avez la possibilité de vous constituer un capital disponible à tout moment.
<b>OBJECTIFS</b>	Votre prime est investie sur le support Fonds Général dont les caractéristiques principales sont les suivantes : le Fonds Général est un Support d'investissement relevant de l'Actif Général de la Compagnie et dont les droits sont exprimés en Euros. Le Fonds Général offre une garantie de capital de la part de l'Assureur à tout moment. Selon la date de l'investissement, l'accès au Fonds Général se fait avec des conditions particulières en ce qui concerne le taux minimum garanti et la période pendant laquelle ce taux minimum est garanti. Ces conditions sont déterminées par la Compagnie, vous sont communiquées au moment de la souscription et confirmées par l'Avenant d'investissement de la prime dans le Fonds Général. Le taux minimum garanti peut être nul, ce qui signifie que vous bénéficiez de la garantie en capital sur votre investissement et que l'intégralité du rendement qui vous sera servi se fera, le cas échéant, sous forme de participations aux bénéfices. Ce support est composé notamment d'obligations gouvernementales, d'obligations d'entreprises, d'actions et autres actifs de diversification. L'Assureur peut proposer un rendement garanti sur une période déterminée et, le cas échéant, une participation bénéficiaire en fonction du rendement du support et du niveau des frais de gestion.
<b>DURÉE DE VIE DU PRODUIT</b>	La durée de vie de votre contrat est de 30 ans. Il prend fin au terme ou en cas de rachat total.
<b>CLIENTÈLE CIBLE</b>	CAP SECURE BELGIQUE s'adresse à toute personne physique résidant en Belgique ainsi qu'à toute personne morale établie en Belgique. CAP SECURE BELGIQUE s'adresse à des souscripteurs ayant un horizon de placement à long terme et souhaitant préserver le capital investi en recherchant une exposition minimale aux risques de fluctuations des marchés financiers et ne souhaitant pas être exposés à des pertes financières.
<b>DESCRIPTION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>	L'Assureur garantit l'exécution des prestations d'assurance en cas de rachat en cours de vie du contrat ou au terme du contrat. Les prestations d'assurance de votre contrat sont les suivantes : - en cas de rachat partiel : l'Assureur versera le montant de votre contrat que vous souhaitez racheter ; - en cas de rachat total ou au terme du contrat : l'Assureur versera la valeur de rachat de votre contrat. Veuillez vous reporter à la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, quelle que soit l'évolution des marchés financiers, le capital reste garanti à tout moment par l'Assureur.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

INVESTISSEMENT 10 000 EUR				
SCÉNARIOS DE PERFORMANCE		1 AN	5 ANS	10 ANS PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE
SCÉNARIO DE TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 500,00 EUR	9 500,00 EUR	9 500,00 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,00%	-1,02%	-0,51%
SCÉNARIO DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 500,00 EUR	9 500,00 EUR	9 500,00 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,00%	-1,02%	-0,51%
SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 500,00 EUR	9 500,00 EUR	9 500,00 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,00%	-1,02%	-0,51%
SCÉNARIO FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 614,00 EUR	9 886,03 EUR	10 236,92 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,86%	-0,23%	0,23%

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de la participation aux bénéfices éventuelle et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous sortez du produit avant la période de détention recommandée.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

### QUE SE PASSE-T-IL SI CARDIF LUX VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En souscrivant à un contrat de capitalisation auprès d'un Assureur Luxembourgeois, vous bénéficiez d'un système de protection particulier en cas de défaillance. Ce système repose sur la ségrégation des actifs représentatifs de nos engagements envers les souscripteurs. Ainsi, sur les valeurs mobilières représentatives des provisions techniques, vous bénéficiez d'un privilège de premier rang qui prime sur les autres créanciers tels que par exemple, l'Etat, le Trésor ou les organismes de Sécurité sociale. Dans le cas où ce patrimoine ne serait pas suffisant pour couvrir nos engagements, vous bénéficiez également d'une créance ordinaire sur l'actif propre de l'Assureur.

Compte tenu de ce système de protection particulier, vous ne bénéficiez pas au Luxembourg de système d'indemnisation de type fonds de garantie. Par ailleurs, le risque de défaillance doit être apprécié par rapport à la qualité de l'actionnariat, les mesures de prévention, les règles de bonne gestion, les provisions constituées et le montant des capitaux propres de l'Assureur. Vous pourriez également subir une perte financière en cas de défaillance de l'émetteur d'un actif sous-jacent de votre contrat ou sur les placements monétaires en cas de défaillance de la banque dépositaire.

### QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

#### COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

INVESTISSEMENT 10 000 EUR	SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	SI VOUS SORTEZ APRÈS 5 ANS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 10 ANS
COÛTS TOTAUX *	600,00 EUR	1 010,10 EUR	1 546,22 EUR
INCIDENCE SUR LE RENDEMENT (RÉDUCTION DU RENDEMENT) PAR AN	6,00%	2,02%	1,51%

\* Les coûts totaux sont établis sur la base du seul versement initial. Ils tiennent compte des coûts d'entrée maximum, des frais annuels maximum du contrat, des frais de sortie maximum et n'intègrent ni prélèvement social ou fiscal, ni participation aux bénéfices. Les calculs ci-dessus sont basés sur l'hypothèse d'un scénario intermédiaire.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

COÛTS PONCTUELS	Coûts d'entrée	Max. 5,00%*	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	**	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
COÛTS RÉCURRENTS	Coûts de transaction	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,20%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour la gestion de vos investissements.
COÛTS ACCESSOIRES	Commissions liées aux résultats	0,00%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00%	L'incidence des commissions d'intéressement.

\* Des frais d'entrée acquis au Fonds Général, détaillées dans les Dispositions Spécifiques au Fonds Général - Caractéristiques de l'investissement de votre support, peuvent être appliqués.

\*\* Des pénalités de rachat détaillées dans les dispositions spécifiques de votre support, peuvent être appliquées.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 10 ANS

Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la réception de vos conditions particulières pour résilier votre contrat.

Cette période peut être amenée à évoluer en fonction de votre situation personnelle comme par exemple le changement de résidence fiscale.

Vous pouvez demander le rachat partiel ou total de votre contrat, à tout moment, au moyen d'un écrit daté et signé adressé à l'Assureur. Pour autant que la demande soit complète et acceptée par l'Assureur, l'ordre de désinvestissement sera donné le jour ouvrable suivant la réception du courrier par l'Assureur. Sauf circonstances exceptionnelles, les sommes seront versées par l'Assureur dans un délai maximum de 30 jours suivant le désinvestissement.

Un rachat en cours de vie de contrat pourrait avoir des conséquences défavorables notamment sur la performance ou sur la garantie du capital de votre contrat. A cet effet, vous êtes invité à demander conseil auprès de votre intermédiaire d'assurance avant toute opération de rachat sur votre contrat afin d'en déterminer les impacts. En effet, les performances et le niveau de risque présentés dans ce document ont été estimés à partir d'une période de détention de votre contrat de 10 ans. Ces derniers pourraient toutefois varier en cas de sortie avant la fin de cette période.

Par ailleurs, des pénalités peuvent s'appliquer en cas de rachat et impacter la rentabilité de votre contrat (cf. tableau de composition des coûts ci-dessus).

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant votre contrat doit être adressée par courrier au siège social de Cardif Lux Vie, Sales Support, 23-25 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg ou par courrier électronique (sales.support@cardifluxvie.lu) ou en utilisant le site internet de Cardif Lux Vie (www.cardifluxvie.lu). Dans l'hypothèse où vous estimeriez ne pas avoir obtenu satisfaction, vous avez la possibilité de vous adresser à la Cellule Réclamations de la Compagnie à l'adresse: Cardif Lux Vie, Cellule Réclamations, 23-25 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg. Dans l'hypothèse où vous estimeriez ne pas avoir obtenu satisfaction, la réclamation peut être portée auprès du Commissariat aux Assurances, 7 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg ou auprès du Médiateur Luxembourgeois de l'Assurance c/o l'Association des Compagnies d'Assurances 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg. La réclamation peut également être portée auprès de votre autorité de contrôle ou Médiateur en Assurance ou équivalent de votre pays de résidence.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous êtes invité à prendre connaissance des conditions générales et particulières de votre contrat CAP SECURE BELGIQUE ainsi que tout autre document (avenant, information annuelle...) pour obtenir plus d'informations sur votre produit d'assurance.

Vous êtes également invité à consulter les mises à jour régulières du présent document d'informations clés disponibles sur le site internet de la Compagnie: www.cardifluxvie.lu, sur l'espace sécurisé e-Club ou auprès de votre intermédiaire.